

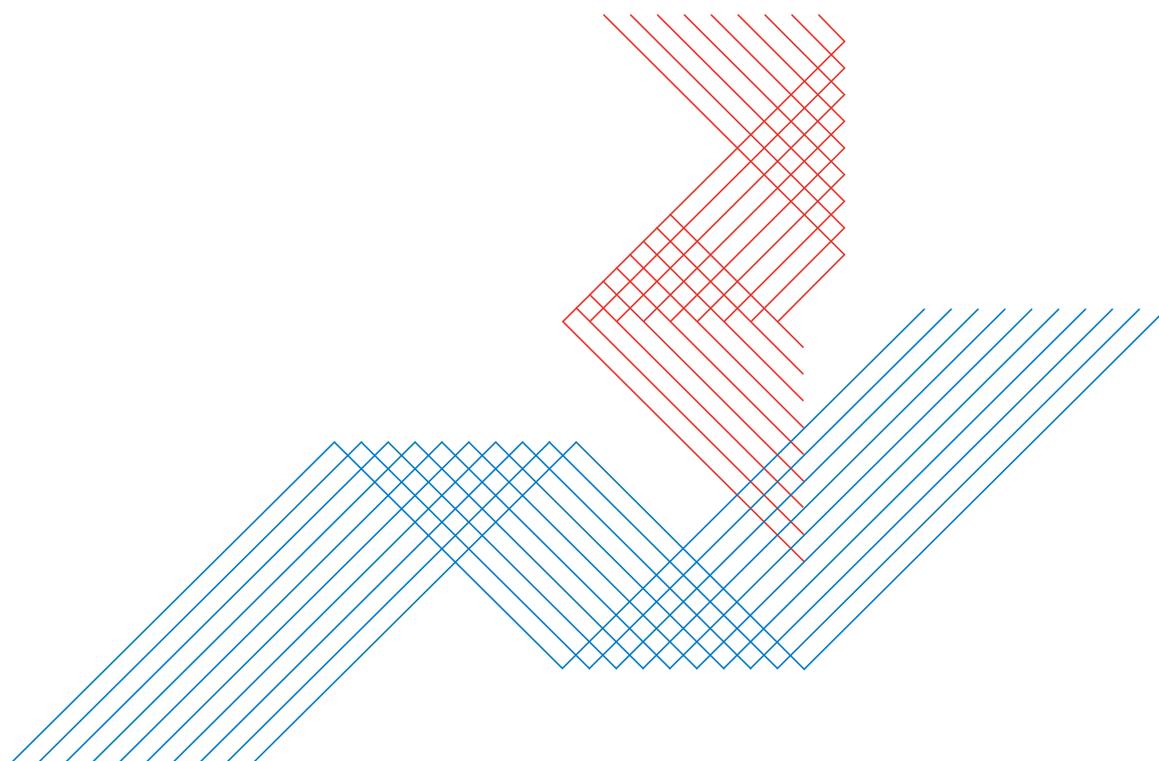


Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug  
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales  
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

# FORMATION DE CADRES

## INFORMATIONS SUR

### LE CURSUS 2025-2026



# Impressum

**Édition**

Centre suisse de compétence en matière  
d'exécution des sanctions pénales CSCSP  
Avenue Beauregard 11  
CH-1700 Fribourg  
[www.cscsp.ch](http://www.cscsp.ch)

**Photographies**

Andreas Moser, participant de la formation de cadres 23-24 allémanique et de  
Manuel de la Rosa, participant de la formation de cadres 23-24 francophone

**Langues**

Ce manuel est disponible en allemand, en français et en italien.

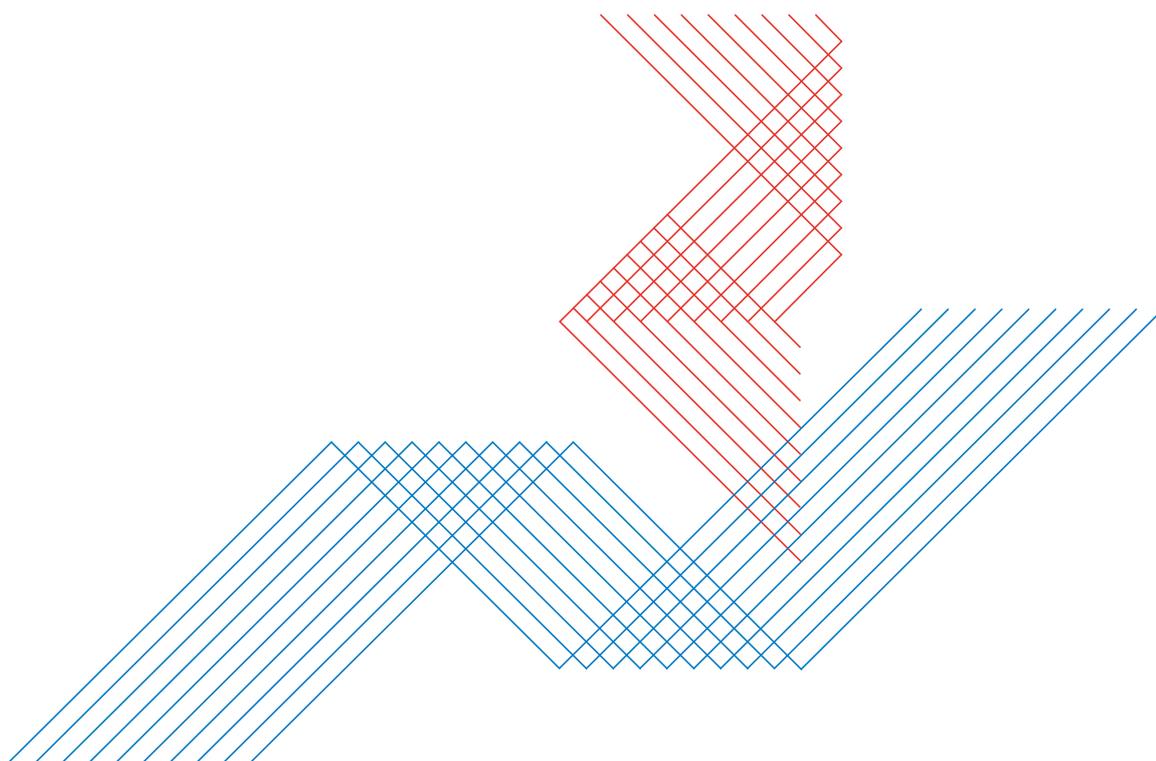
**Version**

Mars 2024/© CSCSP

## Table des matières

5	Formation de cadres spécifique aux privations de liberté
7	Objectifs
7	Public cible
8	Contenu
11	Conception de la formation
11	Certificats de module
12	Dates
12	Lieu
14	Coûts
14	Examen professionnel supérieur
14	Inscription
15	Informations complémentaires

La formation de cadres du Centre Suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP vise à renforcer les compétences de conduite des participant·e·s et à élargir leurs connaissances spécialisées dans le domaine des privations de liberté. La réussite des différents modules permet de s'inscrire à l'examen professionnel supérieur d'Experte / Expert en management du domaine des privations de liberté.



### **Une formation de cadres spécifique aux privations de liberté**

Elle se distingue des autres formations de cadres grâce à son lien avec l'exécution des sanctions pénales. Les cas traités sont tirés de situations rencontrées en privation de liberté et touchent à des thèmes liés à la conduite et au management dans un tel contexte.

### **En lien avec la pratique et orientée vers les compétences opérationnelles**

Les participant·e·s intègrent la théorie grâce aux travaux effectués sur des cas pratiques. Les contenus présentés et les instruments de conduite fournis peuvent être directement mis en oeuvre par les participant·e·s dans le cadre de leur travail.

### **Interactive**

Le travail en groupe et l'analyse de situations réelles créent un processus d'apprentissage commun, auquel les participant·e·s peuvent contribuer grâce à leurs propres expériences et connaissances.

### **Propice au développement personnel**

Les échanges avec le groupe permettent d'avoir une réflexion sur son comportement en tant que cadre et de le modifier au besoin.

### **Auto-responsable et orientée vers le transfert**

Avant chaque semaine de formation, les participant·e·s se familiarisent, à l'aide des consignes reçues et de manière autonome, avec les thèmes qui seront approfondis pendant la formation en classe. Ensuite, des exercices de réflexion et de transfert permettent de consolider et d'évaluer les connaissances et les compétences acquises.

« Renforcer les compétences de conduite » »



## Objectifs

La formation renforce les compétences des participant·e·s à organiser efficacement, de manière autonome et responsable, un établissement ou un secteur au sein d'un établissement, et à le diriger de manière appropriée. Les participant·e·s découvrent les bases, les tâches et les instruments de conduite et réfléchissent à leur comportement en tant que cadre. Elles / ils acquièrent les connaissances nécessaires pour s'assurer, au niveau de la direction, d'une prise en charge des personnes détenues respectueuse de la sécurité, de la discipline et des droits fondamentaux. Elles / ils développent leurs compétences sociales pour travailler en réseau avec la hiérarchie, les membres du personnel, les personnes détenues, ainsi que les services spécialisés internes et externes.

## Public cible

La formation s'adresse en priorité aux personnes qui occupent une fonction de conduite au sein d'un établissement des privations de liberté en Suisse (détention avant jugement, exécution de peines et mesures, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion) et qui disposent d'un brevet fédéral d'Agente / Agent de détention.

Les personnes qui occuperont une fonction de conduite, en règle générale, au plus tard six mois après le début du premier module et les cadres qui, au lieu du brevet fédéral susmentionné, possèdent un autre diplôme du degré tertiaire et des connaissances équivalentes dans le domaine de la privation de liberté sont également admis à la formation.

## Contenu

La formation modulaire vise à préparer les participant·e·s à l'examen professionnel supérieur et comprend les quatre modules suivants :

### Module 1

#### Fondements, tâches et outils de conduite en privation de liberté

- Planifier et conduire des séances et des rapports
- S'assurer de la communication au sein de l'établissement de privation de liberté
- Élaborer et mettre en oeuvre des concepts pour les établissements de privation de liberté
- Planifier et réaliser des projets dans le domaine des privations de liberté
- Rédiger des directives et des notices pour les différents partenaires de l'établissement de privation de liberté
- Optimiser les procédures et les processus de l'établissement de privation de liberté
- Représenter le département ou le secteur au sein de la direction de l'établissement de privation de liberté
- Effectuer des recherches
- Mener un travail de relations publiques sur le thème des privations de liberté
- Générer les chiffres-indicateurs se référant à l'établissement de privation de liberté
- Établir et surveiller le budget
- Demander des investissements de renouvellement ou d'acquisition

### Module 2

#### Gestion du personnel

- Participer au recrutement du personnel en charge de la privation de liberté
- Accueillir les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs en charge de la privation de liberté
- Planifier et accompagner des mesures de développement d'équipe et individuel du personnel en charge de la privation de liberté
- S'assurer de la formation et de la formation continue du personnel pénitentiaire
- Mener des entretiens formels et des entretiens d'évaluation avec les collaboratrices et les collaborateurs
- Mener des entretiens informels avec les collaboratrices et collaborateurs du domaine de la privation de liberté
- Encadrer et soutenir les collaboratrices et collaborateurs du domaine de la privation de liberté après un événement majeur
- Planifier les horaires des collaboratrices et collaborateurs du domaine de la privation de liberté
- Planifier et coordonner l'organisation quotidienne
- Planifier et conduire des séances et des rapports

La formation s'étend sur 45 jours au total, auxquels s'ajoutent des activités d'auto-apprentissage et la réalisation des preuves de compétence. En outre, dans le cadre de la formation, un stage est effectué dans un autre établissement de privation de liberté et la participation à un groupe d'intervision est exigée.

## Module 3

### Maintien de l'ordre et de la sécurité

- Assumer la responsabilité de la gestion cellulaire et des places de détention
- Éviter préventivement ou gérer les conflits dans l'établissement de privation de liberté
- Sanctionner les comportements inadéquats des personnes détenues
- Prendre position en cas de plainte
- Organiser et effectuer des contrôles de l'ordre et de la sécurité
- Gérer les interventions de crise

## Module 4

### Organisation de l'exécution au quotidien

- Planifier l'exécution des sanctions en adoptant une approche orientée vers le risque et les ressources, et intervenir en conséquence
- Mener des entretiens avec les personnes détenues
- Traiter les requêtes des personnes détenues
- Conduire des discussions de cas inter-institutionnelles et interdisciplinaires
- Rédiger des rapports d'exécution
- Traiter des problèmes interdisciplinaires
- Être en réseau avec des partenaires de l'établissement de privation de liberté
- Rechercher et obtenir des mandats qui permettent d'offrir du travail aux personnes détenues
- Contrôler la réalisation des produits dans l'établissement de privation de liberté
- Facturer les prestations fournies par l'établissement de privation de liberté

« Elargir les connaissances relatives au domaine des privations de liberté » »



## Conception de la formation

### Phase de préparation en apprentissage autonome (3 semaines avant la formation en présentiel)

- Lecture du support de cours
- Activation de l'expérience personnelle
- Soumission de questions et de situations
- Récolte d'informations dans son institution

### Phase d'approfondissement pendant la formation en présentiel (une semaine)

- Approfondissement de la théorie
- Analyse et résolution de cas et de problèmes issus de la pratique
- Échange d'expériences

### Consolidation autonome pendant la phase de transfert (3-4 semaines après la formation en présentiel)

- Journal d'apprentissage
- Activités de transfert
- Preuves de compétence

## Certificats de module

Afin de valider un module, les conditions ci-après doivent être remplies :

- 80 % de présence en cours
- Tenue d'un journal
- Preuve de compétence réussie

La preuve de compétence a lieu sous forme d'un examen écrit ou oral, de travaux pratiques documentés, d'une présentation, d'une étude de cas ou d'un travail de groupe.

### Dates de formation\*

La formation de cadres a lieu par blocs hebdomadaires du lundi au vendredi et comprend en moyenne six heures d'enseignement par jour :

<h3>Module 1</h3> <hr/> <p>10 au 14 février 2025</p> <hr/> <p>31 mars au 04 avril 2025</p> <hr/> <p>02 au 06 juin 2025</p> <hr/>	<h3>Module 3</h3> <hr/> <p>23 au 27 mars 2026</p> <hr/> <p>08 au 12 juin 2026</p> <hr/>
<h3>Module 2</h3> <hr/> <p>15 au 19 septembre 2025</p> <hr/> <p>03 au 07 novembre 2025 et 10 au 14 novembre 2025 (Semaines de stage)</p> <hr/> <p>02 au 06 février 2026</p> <hr/>	<h3>Module 4</h3> <hr/> <p>21 au 25 septembre 2026</p> <hr/> <p>23 au 27 novembre 2026</p> <hr/>

Pendant les semaines de formation, des travaux sont à effectuer en dehors des heures d'enseignement.

### Lieu

Centre Loewenberg à Muntelier FR et une semaine de formation à Orbe VD.  
Les participant·e·s ont la possibilité d'être hébergé·e·s sur place.

\* Les responsables de la formation se réservent le droit de modifications.

« Créer des liens avec d'autres cadres  
d'établissements de privation de liberté » »



## Coûts

Le personnel des établissements suisses d'exécution des sanctions, pour lesquels des contributions sont versées par les cantons au CSCSP, n'assume aucun frais ni pour la formation ni pour les repas de midi pendant les semaines de cours. Sont à la charge des participant·e·s ou de leur établissement les manuels utilisés (environ CHF 300.-), les frais de déplacement ainsi que, le cas échéant, les nuitées (CHF 140.- par nuit, y c. petit-déjeuner et repas du soir).

## Examen professionnel supérieur

La Formation de cadres vise à préparer les participant·e·s à l'examen professionnel supérieur pour l'obtention du titre d'Experte/Expert en management du domaine des privations de liberté. Sont admis·e·s à l'examen les candidat·e·s qui ont réussi les quatre modules ou disposent d'attestations d'équivalence et qui ont au moins 18 mois d'expérience de conduite dans un établissement de privation de liberté.

### L'examen comprend les épreuves suivantes

- Travail dirigé sur un cas pratique
- Étude de cas par oral : présentation et discussion

Les candidat·e·s ayant réussi l'examen professionnel supérieur obtiennent le diplôme fédéral et sont autorisé·e·s à porter le titre protégé d'« Experte / Expert en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral ».

## Inscription à la Formation de cadres

### Site Web

<https://www.skjv.ch/fr/formation/experte-en-management-du-domaine-des-privations-de-liberte/cursus-de-formation-2025-2026>

### Période d'inscription

15 avril au 31 mai 2024

Le nombre de participant·e·s est limité. Si le nombre d'inscriptions excède le nombre maximal de participant·e·s accepté, on veillera en premier lieu à une représentation équilibrée des cantons.

Seront en outre favorisés les candidat·e·s qui sont responsables de grands secteurs et s'inscrivent à toute la formation (et pas uniquement à certains modules). Lorsque les conditions sont équivalentes, les inscriptions sont considérées selon l'ordre de réception.

Les inscriptions reçues après le 31 mai 2024 ne seront prises en compte que s'il reste encore des places. La décision relative à l'admission sera communiquée par écrit aux personnes qui se sont inscrites dans les délais au plus tard à la fin septembre 2024.

### La version électronique des documents ci-après doit être jointe à l'inscription

- Formulaire « Motivation candidat·e » (à disposition sur notre site internet)
- Formulaire « Recommandation » signé par la direction de l'établissement ou du service pénitentiaire (à disposition sur notre site internet)
- Organigramme de l'établissement avec indication de votre fonction
- Curriculum vitae
- Pièce d'identité officielle munie d'une photo
- Brevet fédéral d'« Agente / Agent de détention » **ou** un autre diplôme du degré tertiaire et une preuve de connaissances équivalentes dans le domaine de la privation de liberté (mention d'expériences, formations continues, lectures, etc.)
- Si vous souhaitez obtenir des attestations d'équivalence pour un ou plusieurs modules, requête et copie des attestations de formations déjà terminées avec succès

## Informations complémentaires

### Règlement de la formation du CSCSP

[www.skjv.ch/fr/reglement-de-la-formation-pdf](http://www.skjv.ch/fr/reglement-de-la-formation-pdf)

### Règlement et directives de l'examen professionnel supérieur

<https://www.epjv.ch/fr/examen-professionnel-federal-superieur>

### Conseils et questions sur la formation

Responsable de la formation de cadres

Caroline Saner

026 425 44 23

[caroline.saner@cscsp.ch](mailto:caroline.saner@cscsp.ch)

Collaboratrice administrative

de la formation de cadres

026 425 44 00

[formation-de-cadres@cscsp.ch](mailto:formation-de-cadres@cscsp.ch)

Centre suisse de compétences en matière

d'exécution de sanctions pénales CSCSP

Avenue Beauregard 11

CH-1700 Fribourg

[www.cscsp.ch](http://www.cscsp.ch)



## Références d'ancien·ne·s participant·e·s

Sur demande, nous vous transmettons volontiers les coordonnées d'ancien·ne·s participant·e·s à la formation.

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP est une institution de formation certifiée eduQua.

